

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 AVRIL 2024  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE**

Projection du film « Les modes de chasse en Seine-et-Marne »

Le vendredi 19 avril 2024 au matin, au Nomade Lodge de Seine-et-Marne à la Chapelle Gauthier s'est tenue l'Assemblée Générale des chasseurs, en la présence de 190 participants dont 80 adhérents territoriaux.

**OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT – BENOÎT CHEVRON**

C'est avec plaisir et émotion que je déclare ouverte l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne du vendredi 19 avril 2024.

Je suis heureux d'accueillir l'ensemble des adhérents territoires, adhérents en contrat de services avec la Fédération, ainsi que tous les chasseurs présents. Je tiens également à remercier pour leur présence tous nos invités.

Conformément aux statuts de la Fédération, une convocation a été faite par voie d'annonces dans les journaux locaux (la République Seine-et-Marne le 18/03/2024, le Pays Briard le 19/03/2024 et la Marne le 20/03/2024), ainsi que dans la lettre de convocation pour les adhérents le 12 mars 2024, le bulletin cynégétique n°72 de mars 2024 (P.5) et bien sûr sur le site de la FDC77.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 21 AVRIL 2023**

L'assemblée approuve à l'unanimité, le procès verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2023, mis à disposition sur simple demande à la fédération ainsi que sur le site internet.

**AUTORISATION D'ACQUISITION  
ET VENTE DE PROPRIETE**

A l'unanimité, l'Assemblée Générale autorise toutes les opérations d'acquisition et de vente d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à leur gestion et donne, au Conseil d'Administration, toutes autorisations utiles à ces fins.

**CONTENTIEUX**

A l'unanimité, l'Assemblée donne son autorisation, au Président, à ester en justice pour le compte de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, dans tous les contentieux qui pourraient être entrepris.

**COOPTATION**

Suite à la démission de Serge PLACENTI, administrateur des sous-pays 05B (Brie boisée nord), 05C (Brie boisée est), le conseil d'administration vous propose de coopter Monsieur Hervé SARTRE.

A l'unanimité, l'Assemblée donne son autorisation, au Président, à ester en justice pour le compte de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, dans tous les contentieux qui pourraient être entrepris.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2023  
ACTIONS FEDERALES-Partie 1  
Gérard FOURMENT – Secrétaire général**

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Bienvenue à tous, chers adhérents et chers amis chasseurs, pour cette nouvelle assemblée générale. Nous accueillons, toujours avec le même plaisir nos fidèles partenaires et élus qui témoignent amitiés et fidélités à notre fédération.

Je commencerai cet exposé par un simple chiffre : 10 172, qui correspond à 2 708 validations départementales, 7 130 Nationales et 334 nouveaux permis.



C'est donc le nombre de permis de chasser, validé en Seine-et-Marne, la saison dernière : en baisse de 247 (-2.37%), dans la lignée du bilan national.

De ces adhésions découlent une redevance qui reste le financement majeur des comptes de fonctionnement de la fédération.

C'est dire la problématique rencontrée par vos élus pour bâtir, présenter des budgets cohérents et réalistes afin d'assurer le fonctionnement et le développement des activités fédérales de notre département. La situation financière du Pôle Grande Faune et de son compte dégâts, qui vous sera présenté tout à l'heure, est tout aussi problématique pour nos finances (et les vôtres) et vous confirmera toute la rigueur qui s'impose pour assurer l'avenir sereinement.

Incontestablement, notre investissement dans les dossiers de l'Eco-contribution (un des bénéfices acquis avec la dernière loi chasse de 2019 avec le permis national à 200€) nous apportent satisfaction autant sur le plan technique, qui nous a rapproché du terrain et de la profession agricole, que sur le plan financier, avec des retombées financières qui compensent la déficience des recettes courantes.

Bruno vous fera un état détaillé de nos différentes missions organisées, en interne, par Claude Feraud et son équipe de techniciens, aussi bien sur l'instruction des dossiers que sur le terrain pour la réalisation des travaux.

Cette année, pour les trois préassemblées vous avez été encore nombreux à nous témoigner votre intérêt et intéressement aux actions fédérales :

- Saint-Just en Brie :90 participants
- Coulombs en Valois :110 participants
- Nonville : 130 participants

Et c'est donc une assurance et un soutien incontestable pour vos représentants administrateurs locaux et aux résolutions menées par le conseil d'Administration.

#### **Nos ressources humaines se sont renforcées.**

Comme annoncée lors de nos précédentes assemblées,

Nous nous tournons vers d'autres orientations financières qui nous imposent forcément de renforcer nos équipes dans des secteurs extra-cynégétique : la communication, la gestion, l'ingénierie environnementale, la maîtrise d'œuvre d'exécution.

Tous les postes, nouvellement créés ou vacants, sont, à ce jour pourvus :

- À la suite du départ de William Delannoy, Charlène GUILLON a intégré nos services techniques. Charlène nous vient de Ile de France Nature et est affectée au secteur de la Brie Boisée 5A et Plaine de la Brie 6A (des secteurs actifs, animés et souvent à la pointe de l'actualité fédérale) De par sa formation, Charlène renforce également, à temps partiel le pôle environnement : c'est notre référente aménagement local du territoire (M.A.E.C du Nord-Est du département).
- Renaud BERTRAND est affecté au bureau d'études, au côté de Laura Vérin, et tout particulièrement sur le secteur de la Bassée (site Natura 2000 Bassée et plaines adjacentes, casier pilote ETPB, Agence de l'Eau Seine-Normandie étangs d'Egligny...).
- Flavie ROCHER est affectée au pôle formation au côté de Laurent ARMAND. Elle assure également le secrétariat du pôle technique dirigé par Claude FERAUD.

Actuellement, nous disposons d'un alternant en charge particulièrement des aspects logistiques sur le plan de relance haie, la campagne de semis des MAEC et des implantations estivales pour l'opération SEM'ALAVOLEE et de 10 stagiaires tout au long de l'année, de différents niveaux qui renforcent les différents secteurs d'activité de la FDC :

- La communication
- L'entretien des sites gérés par la fédération
- La maintenance du site de Bréau,
- L'éducation à la nature.

C'est donc 18 salariés à temps complet qui assurent et régissent les différentes missions de notre Fédération, 11 stagiaires, 30 assistants bénévoles en renfort pour les formations (notamment la sécurité décennale), l'éducation à la nature, la formation au permis de chasser, complétés par 6 formateurs extérieurs spécialisés : OFB, vétérinaires, secouristes, législateurs, ...

Sans oublier nos 10 associations départementales qui fréquentent régulièrement les locaux de la Maison Suisse et nous assistent lors de nos réunions techniques, événementielles et associatives.

Nos ressources humaines sont extrêmement sollicitées depuis ces dernières années : sur les nouvelles orientations d'avenir, la complexité des missions à réaliser, la multitude des procédures administratives toujours plus contraignantes et pas toujours justifiées ou d'une grande utilité, ...

Les recettes de la FDC ne permettent pas d'étoffer nos effectifs au-delà de nos disponibilités financières et nous faisons face à la demande, bien souvent, en sollicitant nos salariés et en réorganisant constamment les services.

Nos salariés s'appliquent à mettre en œuvre les programmes et directives proposées par les quatre commissions techniques et validées, ensuite, par le CA. Ils apprécient beaucoup votre bonne humeur, votre correction et vos remerciements qu'ils considèrent comme des encouragements.

Les différentes missions de nos services et commissions qui orientent les décisions du Conseil d'Administration vont vous être présentées par chaque responsable.

Comme vous devez vous en douter, après ce bref rappel de l'intensité humaine qui fréquente la maison Suisse, les locaux et dépendances de la fédération sont devenus un peu étroit pour assurer toutes nos missions, recevoir nos adhérents et un public toujours plus nombreux, notre filiale de vente en direct, ...

Comme tout établissement recevant des travailleurs (ERT) et du public (ERP), nous sommes contraints de respecter et de nous conformer aux normes toujours évolutives de salubrité, de sécurité, de protection de la santé, de respect des normes environnementales, ...

Dans les années qui viennent, votre fédération sera en travaux car des aménagements d'agrandissement et mise en conformité ont été décidés, par nécessité, par le conseil d'administration. Notre président vous en fera part lors de son allocution de clôture.

Le Pôle Environnement, plus communément appelé bureau d'études, a généré, en 2023, 123 000€ de recettes en contrat pluriannuels. Le duo Laura Verin, cheffe de projet et chargée de mission, et Renaud Bertrand, en poste depuis novembre dernier, intervient en priorité sur les dossiers environnementaux : Natura 2000 (Villefermoy et la Bassée), l'agence de l'eau Seine Normandie (Plan d'eau d'Egigny), l'EPTB Seine Grands Lacs (casier pilote) en Bassée.

En parallèle, le bureau d'études intervient comme cellule-études sous-traitante pour le pôle Eco-contribution, dirigé par Claude Ferraud (Sem à la volée 77, l'Eco drone-sauvetage de la faune, l'éducation à la nature, l'animation des MAEC) pour un montant d'honoraires de 80 000€.

Les perspectives à court terme nous dirigent sur la réhabilitation des mares des bois de Blandy et de la Borde, divers projets d'inventaires naturalistes en Seine-et-Marne et les Yvelines, d'une expertise technique pour le Département en matière de collisions avec la grande faune.

Le Bureau d'Etudes est une des fiertés de notre Fédération.

Cette cellule s'est orientée, entre autres, dans la sauvegarde locale des habitats naturels et des espèces souvent bouleversés par l'ingéniosité constructive de l'homme, mais trop souvent au détriment de la faune sauvage. Nous sommes invités dans les forums et colloques ou la présence du chasseur n'est pas forcément bien perçue.

Aujourd'hui, Nous sommes reconnus comme expert en gestion des milieux naturels. Nous dérangeons certainement et c'est ce qui nous encourage à persévérer.

A la demande de vos administrateurs, le service technique, procède, depuis 3 ans, à des enquêtes de terrains pour actualiser les données administratives des contrats de services, actualiser les surfaces déclarées pour la contribution territoriale des dégâts de grand gibier, identifier les territoires non chassés pour éviter les concentrations de sangliers. C'est, à ce jour, 2 000 ha qui sont venus renforcer le recouvrement de la contribution territoriale.

Lors des trois prés assemblés, vous nous avez interpellés sur la rigueur du contrôle du dispositif bouton sanglier.

Ce dispositif de marquage, non soumis au plan de chasse mais obligatoire (SDGC) pour les territoires d'une superficie inférieure à 15ha, doit être apposé sur tout sanglier prélevé, de l'ouverture générale de la chasse au 28 février. Bien sûr, cette contribution repose essentiellement, sur l'honnêteté et l'autocontrôle des chasseurs et il n'existe véritablement, aucun moyen de surveillance efficace pour garantir sa bonne utilisation. Il nous arrive régulièrement d'avoir quelques échos, sur d'éventuelles irrégularités. Nous déclenchons alors un rapide enquête de terrain, qui aboutit inmanquablement sur l'émission d'une facture de régularisation. A ce jour, toutes les factures ont été honorées ; les arguments exposés par notre Président, dans la lettre d'accompagnement, pour une régularisation amiable, sont persuasifs et convaincants.

Depuis la dernière réforme de la chasse en 2019, votre fédération a dû créer une nouvelle commission spécialement dédiée à la sécurité. Cette nouvelle instance fédérale n'est que consultative et son avis peut ensuite conduire la Fédération à saisir Monsieur le Préfet ou l'Office Français pour la Biodiversité en cas de nécessité de prise de sanction à l'encontre d'un chasseur indiscutablement mis en cause dans un accident de chasse ou une infraction aux règles de sécurité.

Depuis la mise en place de cette commission, nous avons été appelés à instruire deux dossiers pour des tirs mortels sur deux chiens qui ont été confondus pour des sangliers :

- 27 novembre 2022, sur la commune de Coutevroult ;

- 21 novembre 2023, sur la commune de Gravon.

Les deux chasseurs ont été convoqués par la commission : un seul s'est présenté pour l'instruction.

Dans les deux cas, nous avons conclu à une erreur manifeste d'identification. Les deux dossiers sont en cours d'instruction : le premier par l'OFB, le dernier par monsieur le Préfet et la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly. L'épilogue de ces deux fautes répréhensibles reste toutefois incertain car, au sens de l'administration, il n'y a pas d'infraction à la police de la chasse, s'agissant d'animaux domestiques.

Je passe maintenant le relais à Bruno MOLLOT, notre Directeur, afin qu'il vous présente en détail les dossiers environnementaux financés à travers l'éco-contribution (FNC-OFB), la Région Ile-de-France, sans oublier ceux soutenus par notre Conseil Départemental de Seine-et-Marne, avec également un point sur notre filiale commercial Territoire 77.

<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2022</b> <b>2<sup>ème</sup> partie</b> <b>Bruno MOLLOT-Directeur Général</b>
--

Merci Gérard,  
Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

La diminution des recettes pour la fédération en lien direct avec l'érosion du nombre de permis de chasser ne doit pas nous empêcher d'être innovants, ambitieux dans nos projets et notre quotidien.

La recherche de cofinancement est aujourd'hui un cheval de bataille pour de nombreuses fédérations et en particulier la vôtre, auprès par exemple de la Région, du Grand-Paris Métropole, de la Caisse de Dépôt et Consignation et bien sûr de notre Conseil Départementale de Seine-et-Marne toujours à nos côtés.

La réforme de la chasse de 2019 a introduit l'éco contribution dans notre fonctionnement. Elle a permis dans un premier temps, le renforcement de notre structure régionale, la FRC Ile-de-France, puis à travers ces fonds dédiés à hauteur d'environ 460 000€ par an, de proposer des projets à caractère environnementaux et pédagogiques. Je profite de l'occasion pour saluer Arnaud STEIL Directeur de la FRC IDF et de la FICIF ainsi que Fabien Leroy chargé de projet au sein de la FRC, en charge du montage et des dossiers éco-contribution, et ce n'est pas une mince affaire.

Premier dossier, (et non des moindres), l'éducation à la nature qui est dans sa 4<sup>ème</sup> année, ayant pour objectif de sensibiliser les élèves et le grand public aux différents enjeux de la biodiversité. Le budget pour l'année en cours est de 175 000€ dont 170 000€ pris en charge par l'éco contribution. Ce budget revu à la baisse, nous impose de rechercher des co-financements afin de continuer ce travail pédagogique indispensable et de nous permettre la prise en charge financière de nos 2 animatrices, Maëlyne Heno et Marion Zago qui réalisent un travail remarquable auprès des plus jeunes mais pas que...

Second dossier, le sauvetage de la faune sauvage par imagerie thermique. Le drone est un moyen efficace et rapide de déceler la présence de la faune sauvage dans un couvert avant sa récolte ou sa fauche et ainsi mieux la protéger. Le budget total est de 59 075€, dont 39 556€ pris en charge par l'éco contribution. Une demande de cofinancement est en cours auprès de la région Île-de-France

Troisième dossier, le SEM'OBORD. Il s'agit d'un matériel qui permet d'ensemencer les bordures de chemin sur une largeur d'un Mètre, avec une réalisation en 2023 de 70 km. Le budget est de 68 330 € donc 64 952€ pris en charge par l'éco contribution. Pour l'année 2024, cette opération sera reconduite sous l'appellation bordure de champ, programme validé par le réseau Agrifaune, pour un budget total de 65 930€ donc 60 000€ de part éco-contribution avec pour objectif, l'implantation de 50 km de couverts biodiversité.

Quatrième dossier, le SEM'ALAVOLLEE /CIPAN. Pour rappel, ce principe permet l'implantation des CIPAN avant la récolte, afin de garantir une implantation réussie et précoce, répondant ainsi au mieux aux exigences agricoles et aux besoins de faune sauvage. Le budget est de 115 460€ dont 98 860€ pris en charge par l'éco-contribution, avec une demande de co-financement à la région.

Au cours de l'été 2023, ce sont 300 hectares de couverts implantés auxquels viennent se rajouter 240 hectares supplémentaires financés par les exploitants et les chasseurs locaux. Pour la campagne 2024, nous souhaitons acquérir une deuxième machine avec un objectif de 1000 hectares pour notre département.

Cinquième dossier, la restauration de 3 mares sur le site de BREAU appartenant à la fondation pour la protection de la nature pour un budget total de 48 452€ dont 44 000€ au titre de l'éco-contribution.  
Les travaux seront réalisés durant l'année.

Sixième dossier, plan de relance Haie, soutenu par le ministère de l'Agriculture et piloté par la DRIAFF et la région Île-de-France.

La fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France a été retenue comme structure animatrice en 2022 avec un objectif de 100 km à l'échelle de la région.

Objectif atteint avec 75 km de haie plantée en Seine-et-Marne.

Ce plan de relance vient d'être prolongé à travers le PACTE HAIE, nous nous portons également candidats au titre de la FRC pour l'animation et nous avons d'ores et déjà pré-contractualisé 60 km de haies pour la prochaine campagne.

Septième dossier d'importance en matière d'aménagement du territoire, les mesures agro-environnementales climatiques biodiversité (MAEC)

Portée par la fédération régionale et animée par la fédération départementale des chasseurs sur plusieurs entités de notre département, ce sont plus de 700 hectares contractualisés pour près de 400 parcelles agricoles impliquant plus de 100 exploitations avec un retour financier de près de 70 000€ au titre de notre travail d'animation, d'établissement des diagnostics d'exploitations, et de construction des fameux PAEC.

Huitième dossier, les deux sites Natura 2000 que je n'oublierai pas de rappeler, pour lesquels l'animation nous a été confiée par les deux communautés de communes concernées.

Le site de Villefermoy

Je tiens à remercier Mr Pierre-François Prioux Président du comité de pilotage ainsi que le Président de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et Mr Christian Poteau pour le renouvellement de leur confiance.

Le site de la Bassée et ses plaines adjacentes,

Je tiens à remercier, Mr Xavier Lamotte Président du comité de pilotage et le Président de la communauté de communes Mr Roger de Normandie également pour leur confiance sans failles.

Au même titre, 2 structures avec lesquelles nous avons conventionné, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour le site des d'Egligny, pour des missions de gestion et de suivi d'une zone humide pour un montant annuel de 15000€, ainsi que l'ETPB Seine Grands Lacs dans le cadre du casier pilote de la Bassée pour une assistance technique et des expertises pour un montant annuel de 20 000€, en cours de renouvellement.

Nous travaillons actuellement sur la modification des huttes de chasse avec B. Blanchard pour leur permettre de suivre la mise en eau du bassin.

A l'automne 2024 sera installé un radar ornithologique permettant de suivre le rythme des migrations de façon automatisée grâce à l'Intelligence Artificielle. Ce radar a reçu le soutien financier de la FNC, de l'EPTB Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris.

Un nouveau pas vers l'amélioration de la connaissance, si important pour sauvegarder nos différentes pratiques de chasse et tout particulièrement celles qui concernent les migrateurs.

Je terminerai mon intervention pour vous parler en quelques chiffres de notre filière commerciale Territoire 77.

Créer en 2018, son chiffre d'affaires n'a cessé de progresser pour atteindre au 30 juin 2023, 1 095 688€, soit une progression de plus de 220% comparativement à l'exercice précédent.

Cette progression fulgurante durant l'exercice précédent est liée à l'activité de sous-traitance « Boostée » par le plan de relance haie ou territoire 77 intervient dans le cadre de la mise en œuvre avec les agriculteurs des opérations de plantation arbustive.

70% du chiffre d'affaires a été généré par ces opérations de plantation, complétées par des interventions de régulation d'espèces classées ESOD sur des sites touristiques, comme les sites de Villages Nature et du camp David Crockett géré par Disney, sur le secteur de Marne-la-Vallée.

Le reste de l'activité correspondant à des ventes de matériels, de produits destinés à l'aménagement des territoires pour nos adhérents ainsi que pour l'équipement individuel de nos chasseurs.

Je conclus mon intervention en remerciant toutes les équipes de la Fédération qui tout au long de l'année, (déjà me supporte...), mais surtout font preuve d'un très grand professionnalisme, afin de répondre aux orientations fixées par



le conseil d'administration, aux missions du quotidien d'une fédération dynamique comme la nôtre, sans oublier la notion de services auprès de l'ensemble de nos adhérents.

Je remercie Le Conseil d'administration et le Président Benoît Chevron pour leur confiance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle Assemblée Générale.

## **BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION GRANDE FAUNE SAISON 2023-2024**

**Gérard FOURMENT - Président de la commission grande faune**

### Projection du film « la gestion du cerf élaphe en Seine-et-Marne

Jérôme nous a démontré, par ce film documentaire, toute l'importance que revêt aujourd'hui la présence des grands cervidés sur nos territoires et les espérances de nos chasseurs, pour l'avenir de la chasse en Seine-et-Marne.

Si l'on considère que la Grande Faune passionne maintenant une grande majorité de nos chasseurs, il faut reconnaître que la capacité d'accueil, dans un milieu fortement urbanisé et de grandes cultures est atteinte. Aux chasseurs d'être vigilants et de rester réalistes ; conditions indiscutables pour garder la confiance de nos partenaires agricoles et sylvicoles.

Le premier plan de chasse triennal a bien été généralisé à l'ensemble du département. Vous y avez adhéré avec sérieux et attention sur le terrain. Les bilans de cette première année, n'ont pas apporté de grands bouleversements. La prudence a donc primé sur la souplesse.

Pour le sanglier, la fameuse boîte à outils, mis à disposition des chasseurs par nos instances dirigeantes (décret 2023-1363), pour diminuer les surfaces agricoles détruites, et permettre la baisse significative des populations de sangliers, toujours estimées trop élevées par l'administration, est maintenant opérationnelle.

Il s'agit plus d'une obligation de résultat à court terme que de libres orientations, pour éventuellement permettre de camoufler la progression de l'espèce. Les enjeux financiers générés par les dégâts, nous imposent d'adhérer, sans négociations possibles, aux obligations gouvernementales.

Un avenant au schéma en cours, proposé conjointement par les différents acteurs concernés, a donc été validé par l'administration à l'automne 2023.

La saison dernière, la forte hausse des différentes recettes ne vous a pas laissé insensible. Vous avez été nombreux à nous faire part de vos inquiétudes sur les contributions qui vous ont été demandées, après l'assemblée générale. Nous avons reçu une quarantaine de présidents et chasseurs, qui ont pu argumenter leurs inquiétudes quant à l'augmentation des contributions et des difficultés rencontrées pour boucler les budgets associatifs. Les entretiens ont été instructifs, constructifs et nous ont permis également, de mieux vous connaître.

Nous espérons vous avoir convaincu sur le bien-fondé de ces instabilités budgétaires qui fragilisent vos associations et nous vous remercions sincèrement pour la correction de nos échanges et l'excellent état d'esprit qui vous animait lors de ces réunions.

## **LE DOSSIER GRANDE FAUNE**

### **LE BILAN de la saison - 2023-2024 – 1ere année du plan de chasse triennal**

Les attributions triennales, toutes espèces confondues, sont dans l'ensemble, identiques aux plans de chasse traditionnels en termes de quantités annuelles, hormis pour l'espèce daim qui est en augmentation, sur tous les territoires où son expansion n'est pas souhaitée.

Pour la saison 2023-2024, il a été prélevé, en forêt ouverte :

- 706 grands cervidés, soit 26 % en taux de réalisation triennale, et comparé à un plan de chasse classique annuel : 77% (pour rappel, le bilan 2022/2023 était de 75 %).
- 5 172 chevreuils, soit 21% en taux de réalisation triennale et comparé à un plan de chasse classique annuel : 62 % (pour rappel, le bilan 2022/2023 était de 75 %).

### **Pour l'espèce Chevreuil,**

Les prélèvements sont en très nette baisse par rapport à la saison précédente (- 1 107) et qui se constate, globalement, sur l'ensemble des pays. Aucune alerte particulière, notamment sanitaire, ne nous a été signalée, au cours de l'année et qui pourrait justifier une baisse des populations. Il est donc fort probable que ce soit la prudence, liée à l'application d'un nouveau mode de gestion, qui soit à l'origine de cette régression.

Les tirs d'été, souvent associé à celui du sanglier, ont tendance à se développer sur le département et atteignent maintenant 163 prélèvements.

### **Pour l'espèce cerf,**



Les réalisations sont légèrement supérieures à la saison précédente qui peuvent se justifier par une parfaite maîtrise du plan de chasse triennal pour le pays de Brie Humide Villefermoy Est 7B et par la gestion cartésienne de l'unique plan de chasse de la forêt de Fontainebleau sur 20 000ha. Ces deux pays détiennent 85% des attributions départementales.

Les comptages du printemps 2024, sur les quatre secteurs références départementales, font apparaître :

- Une très forte augmentation des effectifs, sur Goële et Multien (un maximum de 275 animaux a été observé pour 116 au printemps 2023).
- Une stabilité pour le pays Bière et Fontainebleau (baisse en périphérie, une augmentation de 15% à l'intérieur du massif bellifontain). Les maximums observés sont identiques ;
- Une légère baisse amorcée sur le massif des trois Pignons (154 pour 183 en 2023) où une diminution des effectifs est souhaitée pour diminuer les dégâts sur cultures biologiques et permettant la régénération naturelle des massifs forestiers.
- Une baisse sur le massif de Villefermoy (226 pour 346), plus marquée sur la partie sud du massif. L'intensification des clôtures pourrait être à l'origine de ces migrations territoriales.
- Une stabilité des animaux observés sur le bocage.

Cette saison, c'est 45 cerfs C2 qui ont été prélevés sur le département pour 82 attributions annuelles et c'est stable par rapport aux dernières saisons.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de communiquer, sur l'équilibre et l'évolution de la qualité des grands males évoluant sur nos territoires de Seine et Marne.

En partenariat avec l'association départementale des chasseurs de grand gibier, il va être demandé, pour les prochaines saisons, aux détenteurs de plans de chasse, de procéder, immédiatement, après le prélèvement, à la cotation de tous les grands cerfs de catégories C2 (barème CIC). Ces informations techniques seront centralisées au Pôle Grande Faune et nous serons donc, en mesure, à chaque AG, de présenter, par massif, l'état de vieillissement et qualitatif de nos cerfs.

Et, logiquement, nous tiendrons compte de votre adhésion à ce projet, lors des prochaines attributions triennales.

#### **L'espèce Daim :**

Le plan de chasse est toujours en augmentation, notamment sur le secteur de la Plaine de la Brie 6A (le parc de Liverdy est toujours au centre de l'actualité cynégétique locale et de la tension avec la profession agricole).

Les prélèvements sont en augmentation : + 19 prélèvements avec une pression de chasse accrue et de plus en plus efficace : un taux prélèvement départemental de 72% sur les attributions théoriques annuels (53% en 2022/2023).

**Le cerf Sika :** population en augmentation sur le pays 5B et prélèvement en hausse pour cette espèce : 9 prélèvements pour 10 attributions théoriques annuels.

#### **LE SANGLIER**

Le tableau définitif de la saison 2023/2024, fait état de 16 020 prélèvements de sangliers déclarés ; soit une augmentation de 1 838 animaux (+ 12 %), par rapport à la saison précédente.

Encore une année exceptionnelle en terme de prélèvements : C'est la 6ème saison consécutive, avec un tableau final de + de 13 000 animaux. Résultat logique et récurrent, dirons-nous, après la forte glandée de l'automne 2022 ? Mais est-ce la seule cause ?

Il faut reconnaître que de nos jours, la renommée d'un territoire n'est pas forcément liée à la passion et la convivialité : le tir de compétition s'est développé au détriment de l'art cynégétique. Dans de nombreuses chasses, la consistance du tableau a supplanté la noblesse de l'acte de chasse. L'obligation de résultat est-elle compatible avec le respect de l'animal chassé ? Envisager un buisson creux relève souvent de l'irrationnel et de l'antédiluvien...

Il en découle forcément des dérives liées à l'intérêt financier des chasses à la journée, à l'escalade du prix des locations, aux charges locales insupportables générées par les dégâts, une instabilité des chasseurs provoquant la précarité des associations.

Les tableaux ont tendance à se stabiliser, depuis quelques années, à un niveau difficilement acceptable pour les exploitants agricoles, et avec une fâcheuse tendance à augmenter, sur certains pays.

C'est une évidence que les effectifs sont encore bien trop élevés et bien trop implantés en plaine.

Les prélèvements sont toujours équitablement répartis, sur les 4 mois d'hiver, avec une stabilité en mars depuis son instauration en 2021 : 552 prélèvements.

La chasse en mars ne s'est pas développée comme nous le souhaitions, pour protéger, en première intention, les parcelles agricoles, les résultats stagnent depuis son instauration.

Les plus fortes activités en mars sont pour les pays Brie Humide Villefermoy, Brie Boisée, Brie des 2 Morin, Marne et Ourcq, Bocage et Plaine de la brie.

Et peu mieux faire pour les pays Gâtinais, Marne la Vallée, Goële et Multien, Bassée Montois et Bière et Fontainebleau qui sont très peu sortis...

L'état impose aux Fédérations de maîtriser l'évolution des dégâts, de démontrer la baisse des effectifs qui devrait être, logiquement, en relation directe avec les surfaces détruites.

Est-ce nécessaire de rappeler que nous sommes dans un département de grandes cultures céréalières, avec une forte urbanisation sur toute la frange Ouest du département.

Cette année, faute de nourriture forestière, les sangliers ont déserté les grands massifs forestiers pour aller chercher nourriture, bien sûr, dans la plaine. Les boqueteaux et haies sont devenus les remises hivernales, parfois en grand nombre, garantissant une certaine sécurité des sangliers. A la mi-mars, les sangliers occupaient déjà les colzas, avec

toutes les difficultés que vous connaissez pour les déloger. Le printemps s'annonce animé pour la protection des cultures.

### **Plan National de Maitrise du Sanglier :**

Conformément au Schéma départemental en vigueur, le bilan annuel de l'espèce sanglier, en termes de dégâts et de prélèvements (saison 2022/2023), sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, a identifié, les communes en situation d'alerte, « Point noir » et « Point rouge ».

### **Les communes identifiées en points noirs sont :**

Châtres, Marles en Brie, Presles en Brie, Courquetaine, Liverdy, Tournan en Brie

### **Les communes identifiées en points rouges :**

Fontenailles, Echouboulains, Bailly-Romainvilliers, Germigny sous Coulombs, Ville Saint Jacques, Bussières, Villemareuil, Les Ormes sur Voulzie, Fublaines, Villeneuve Saint Denis, Lieusaint, Montry, Condé Sainte Libiaire, Valence en Brie.

### **Le dossier DÉGÂTS GRANDS GIBIERS**

Pour la saison en cours, le compte dégât enregistre de fortes variations, assez positives, dans l'ensemble, pour notre fédération et marquée par :

- La baisse générale des surfaces endommagées, et déjà amorcée la saison dernière (nous vous l'avions annoncée lors de la précédente assemblée), soit - 90 ha
- Des cours sur le prix des denrées agricoles, en forte baisse (hormis la betterave sucrière) ;
- Des rendements supérieurs : + 6 000 quintaux.

C'est donc une facture globale des indemnités en diminution qui devrait clôturer l'exercice en cours.

Pour la deuxième saison consécutive, nous nous conformons aux directives nationales (décret 2023-1363 du 28 décembre 2013 relatif à la réduction et l'indemnisation des dégâts de Grands Gibiers), notamment en termes de baisse des surfaces détruites, et c'est donc logiquement que l'état a participé au recouvrement de la charge financière, à hauteur de 350 000 €.

### **Le BUDGET 2024/2025 :**

Comme les saisons précédentes, c'est à partir des surfaces réelles, détruites en 2023, avec des rendements agricoles et un prix de denrées identiques à la dernière campagne que nous avons établi notre prochain prévisionnel comptable qui sera sans réserve sécuritaire, en cas de hausse des cours agricoles.

Le budget 2024/2025 est donc proposé sur la base du résultat prévisionnel de l'exercice en cours, soit **1 520 000€**, pour **2 075 370€**, de l'exercice en cours.

Il se décompose comme suit :

### **Les charges :**

- Dégâts Grand Gibier : 912 000 € ; soit -40% du budget 2022/2023 : 1 552 000 €.
- Frais d'expertise : 85 000 € ; 2022/2023 : 65 000€.
- Frais personnel : 255 000 € - soit 17% du budget ; en augmentation de 13 000€,
- Frais fonctionnement : 268 000 € (Clôtures, conventions, effarouchement, sous-traitance, matériels,.). En hausse de 51 630€.

### **Les recettes :**

Les trois ressources essentielles de financements des recettes sont :

- Le plan de chasse,
- Les timbres Grands Gibiers,
- La Contribution Territoriale des Dégâts de Grand Gibier.
- Plan de chasse Grand Gibier (30% du plan de chasse triennal) : 536 000 € (35% des recettes) ; - 167 000€ (2023/2024 = 40% du plan de chasse triennal),
- Autres recettes globales, pour un montant de 310 000 € 2023/2024 : 331 250€, soit -21 250€ (baisse des validations départementales et nationales).
- Contribution territoriale dégâts de grand gibier : 674 000 €



(2023/2024 : 1 041 120 €), soit une baisse globale de 367 120€, et qui est fixée, par pays, selon les dépenses liées aux surfaces détruites et aux charges de gestion.

Après répartition des différentes recettes, le solde de recettes à recouvrir est donc de **674 000€**, à répartir sur l'ensemble des territoires connus et les 126 000ha inventoriés par notre service technique.

Les propositions de contribution territoriale dégâts de grand gibier, pour 2024/2025, que nous soumettons à votre agrément, sont les suivantes :

N°	Nom du pays ou du sous-pays	C.T.D.G.G 2024-2025	RAPPEL C.T.D.G.G 2023-2024
1A	Goële et Multien centre	9.00€	15.00 €
1B	Goële et Multien sud	17.00€	20 €
1C	Goële et Multien ouest	16.00€	24 €
2A	Marne et Ourcq nord	9.50€	9.50 €
2B	Marne et Ourcq centre	15.00€	15€
2C	Marne et Ourcq est	4€	6 €
3A	Marne la Vallée ouest	3€	3 €
3B	Marne la Vallée nord	7€	14 €
3C	Marne la Vallée sud	20€	20 €
4	Brie des deux Morin	3€ / 11€ / 8€	3 € / 11 € / 17 €
5A	Brie boisée sud	2€ / 26€	2 € / 30€/90 €
5B	Brie boisée nord	1€	4 €
5C	Brie boisée est	3€/ 10€/ 15€	6 €/20 €/30 €
6A	Plaine de la Brie ouest	5€ / 32€	10.00 € / 90 € / 42€
6B	Plaine de la Brie est	7.50€	10.50 €
7A	Brie humide Villefermoy ouest	1 € / 7€/ 9€/ 3€	3 € / 14 € / 21€/ 8 €
7B	Brie humide Villefermoy est	5€	10€
8	Bassée Montois	3.50 €	7.50 €
9	Bière et Fontainebleau	1€	1 € .50
10	Gâtinais	4€	5 €
11	Bocage	3€	3.00 €

- 19 pays affichent une diminution significative des surfaces détruites et donc des contributions territoriales des dégâts de grand gibier à la baisse ;
- Bière et Fontainebleau accuse une surprenante hausse des dégâts (+ 5 ha) mais avec la plus forte surface boisée du département, (32 000ha), le minimum applicable de 1€ permet de résorber le déficit local et d'apporter un excédent de solidarité pour les autres pays ;
- Marne et Ourcq subit une augmentation inhabituelle des dégâts. Par solidarité et exceptionnellement cette saison, compte-tenu des prélèvements importants qui ont été réalisés au cours de la dernière saison de chasse et la coopération dynamique des chasseurs locaux, nous proposons de ne pas répercuter de hausse (de +1€) sur ces pays et de reconduire les taux de la saison en cours ;
- Plaine de la Brie Ouest 6A est toujours en situation délicate, malgré une pression de chasse accrue avec des prélèvements à la hausse. Les chasseurs locaux ont également démontré, cette année, leur adhésion aux directives fédérales mais deux territoires qui se prétendent parcs de chasse, toujours aussi vétuste et illégaux, provoquent continuellement, par la sortie des animaux en surnombre et sous-alimentés, de nombreux dommages aux cultures agricoles environnantes et pour lesquels la responsabilité des chasseurs ne peut être engagée. Aussi, La FDC propose de prendre en compte, au titre de la solidarité départementale, les dommages agricoles générés par les dérives impunies de ces parcs hors la loi.

En contrepartie, les bonnes intentions affichées sur le terrain, devront apporter rapidement l'apaisement agricole assortie d'une stabilité financière, Nous en avons reçu l'assurance des animateurs locaux et nous serons attentifs à l'évolution des relations agro-cynégétiques.

### **LA PREVENTION :**

#### **L'agrainage :**

Cette année, nous appliquons les directives du décret 2023-1363, pour l'encadrement renforcé de l'agrainage.

Les nouvelles mesures qui devront être opérationnelles en Seine et Marne, au 01 juillet 2024, sont les suivantes :

- Respect d'une quantité maximale à distribuer par semaine ne pouvant pas dépasser 50 kg de grain par tranche de 100 ha boisés,

→ Agrainage autorisé uniquement 2 jours fixes par semaine, jours à déclarer dans le document « Déclaration d'intention d'agrainage ».

Les déclarations d'intention d'agrainage en cours devront être renouvelées en intégrant les nouvelles mesures citées auparavant, et ce pour le 1er juillet 2024.

Les 1075 territoires, autorisés à pratiquer l'agrainage dissuasif (15 ha de bois minimum d'un seul tenant), vont recevoir un courriel leur expliquant les différentes étapes pour déclarer, en numérique maintenant, leur nouvelle « Déclaration d'intention d'agrainage » sur l'application partenaire SIRENE TECH.

Cette procédure dématérialisée permettra de modérer les charges fédérales liées à ce renouvellement, et également d'optimiser la saisie et l'instruction des données déclarées

L'effarouchement : 224 bénévoles, validés par arrêté préfectoral, pour des actions nocturnes d'effarouchement.

Cette technique de prévention s'essouffle au fil des années et les adeptes, pour ces sorties nocturnes efficaces, ne font plus légion.

Les clôtures : Les moyens humains et matériels ont été renforcés ces dernières années. 168 km de clôtures fixes sont en place et contrôlés périodiquement ; 400 km de clôtures parcellaires sont en dépose/repose par nos partenaires sous-traitants.

L'efficacité de ce type de prévention n'est plus à démontrer si les populations de sangliers sont en adéquation avec la capacité d'accueil des espaces forestiers.

Il nous faut rester vigilant car ce mode de prévention ne doit pas camoufler des niveaux de population élevés pour le confort des tireurs de sangliers.

Le parc matériel mobile, à dispositions, des exploitants et territoires est de 400 km. Nous en assurons la maintenance, le renouvellement, la pose, ... Mais nous avons également pris l'option de ne pas augmenter ce parc matériel qui pourrait cautionner, sur certains secteurs, des populations trop importantes. Il faut se rendre à l'évidence : Là où les populations sont excédentaires, les résultats sont mitigés et le coût supporté par la fédération devient trop excessif.

Si ces équipements, installés au frais des chasseurs, sont constatés, par nos services de terrains, détériorés ou en mauvais état de maintenance, nous en tenons compte pour les abattements (indemnisations) et sur la fixation de la contribution territoriale dégât de grand gibier (territoires).

Au printemps 2023, 3 600ha (2 500ha par les clôtures fixes et 1 100ha par les clôtures mobiles) ont été ainsi protégés. Les surfaces endommagées, sont passées de 370 ha pour 2022 à 180 ha au printemps 2023 et, pour les ressemis, de 361 ha à 192 ha.

La chasse anticipée :

- Au 1<sup>er</sup> juin : + de 1900 arrêtés préfectoraux sont en cours de notification.
- Toujours dans le cadre de l'application des directives du décret 2023-1363, cette année, la période de chasse, pour participer à la protection des cultures, sera étendue aux deux derniers mois disponibles du calendrier : avril et mai, uniquement en plaine. Le sanglier pourra donc être chassé et régulé 12 mois sur 12.

Toutes les nouvelles directives, sont disponibles soit sur votre espace adhérent, soit sur le site de la Fédération rubrique « Documenthèque ».

Je vous remercie de votre attention.

<b>RAPPORT FINANCIER - Monsieur DOMINGUES</b> <b>Expert-comptable</b>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de la Fédération des Chasseurs de Seine et Marne. Ce sont les comptes arrêtés au 30 Juin 2023 et établis pour la période cynégétique écoulée depuis le 1er juillet 2022 que je vais commenter avant de les soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Ces comptes sont la traduction financière des actions menées par votre Fédération, sous l'impulsion du Conseil d'Administration.

Les états annuels partiels qui vous ont été remis ont été établis selon les mêmes méthodes que ceux de l'exercice passé. Ils se présentent en deux parties :

- 1°) Le bilan au 30 Juin 2023 qui est le reflet du patrimoine de la Fédération ;
- 2°) Le compte de résultat qui résume l'ensemble des flux comptables du 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023.

### **I - LE BILAN AU 30 JUIN 2021**

**a) A l'actif**, figurent les biens possédés au sens large par la Fédération.

- l'actif immobilisé principalement constitué de terrains, constructions, matériels et mobilier, logiciels, immobilisations financières pour un total net de 1 893 126 euros.

- l'actif circulant principalement constitué par les valeurs mobilières de placement et par les valeurs disponibles d'un montant de 3 624 378 euros et les comptes de régularisation qui correspondent uniquement aux charges de l'exercice 2023/2024 déjà enregistrées au 30 Juin 2022 d'un montant de 102 635 euros, soit un total de 3 649 748 euros.

**b) le passif** nous permet de comprendre comment est financé ce patrimoine.

- par des capitaux (ou fonds propres) d'un montant total de 3 905 116 euros. Ceux-ci sont constitués :

. de la mise en réserve systématique des excédents nets de gestion des exercices antérieurs pour 3 819 186 euros (ressources propres de la Fédération, ils servent à financer en priorité l'actif immobilisé net, le surplus constituant le fonds de roulement),

. du déficit de l'exercice pour 83 486 euros,

. de subventions d'investissements pour 2 443 euros.

- par une provision pour charge d'indemnités de départ à la retraite de 124 412 euros ;

- par des dettes diverses pour 733 095 euros qui correspondent aux dettes fournisseurs, fiscales, sociales et diverses engagées comptablement mais dont le paiement n'est pas encore intervenu au 30 Juin 2023 et des produits constatés d'avance pour 899 736 euros soit un total de 1 632 831 euros.

## II - LE COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Présenté en comparaison avec celui de l'exercice clos le 30 juin 2022. Il se divise en trois parties :

a) Produits et charges d'exploitation

b) Produits et charges financiers

c) Produits et charges exceptionnels

### - Produits et charges d'exploitation

Les produits du 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023 s'élèvent à 4 280 665 euros contre 3 650 808 euros au cours de l'exercice passé.

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Cotisations	1 016 534	1 030 401
Ventes de biens	1 464 623	1 180 938
Ventes de services	380 596	411 556
Subventions exploitation	1 032 715	839 760
Reprises et transferts de charges	331 839	132 212
Autres produits	54 358	55 940
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 665</b>	<b>3 650 808</b>

Les charges quant à elles, s'élèvent à 4 096 531 euros contre 3 602 723 euros l'an passé.

	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>
Achats marchandises	14 175	67 737
Achats matières premières	1 167 689	956 409
Autres achats et charges externes	1 079 764	898 072
Aides financières, subventions	520 946	365 649
Impôts taxes	98 287	99 809
Salaires et traitements	658 345	650 887
Charges sociales	321 484	322 852
Amortissements et provisions	177 870	181 438
Autres charges	57 969	59 870
<b>TOTAL</b>	<b>4 096 531</b>	<b>3 602 723</b>

### - Produits et charges financiers

Les produits financiers sont constitués par les revenus des placements financiers, les plus-values latentes sur les titres en portefeuille n'étant pas prises en compte. Tous les placements sont effectués à court terme (moins d'un an) afin d'en conserver la libre disposition.

Le résultat financier net est un bénéfice qui s'élève à 956 euros après déduction de provision pour dépréciation de certaines valeurs mobilières de placement.

### **- Produits et charges exceptionnels**

Par définition, ils reprennent tout ce qui n'était pas attendu dans le cadre de la gestion courante d'exploitation : pertes et profits divers, etc...

Les produits exceptionnels nets s'élèvent à 53 529 euros.

Le solde du compte de résultat au 30 Juin 2023 se traduit par un bénéfice de 83 486 euros.

### **III - PROPOSITION - AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES**

Compte tenu des textes relatifs à votre Fédération et afin d'arrêter les comptes définitifs au 30 juin 2023, après échange avec le conseil d'administration, il est proposé l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 de 83 486,37 euros, à savoir :

- d'affecter le bénéfice sur la réserve de gestion.

La réserve de gestion s'établira après affectation à la somme de 3 902 672,64 euros.

### **IV - CONCLUSION**

Les comptes de la Fédération permettent d'assurer la transparence de la gestion et ainsi, il vous est possible de mesurer la diversité et l'ampleur des actions menées par la Fédération.

Ils permettent aussi de garantir aux adhérents et aux donateurs le cadre financier rigoureux dans lequel s'inscrivent ces actions.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir vous prononcer par un vote sur les comptes et sur la propositions d'affectation que je viens de vous présenter.

M. DOMINGUES  
Responsable mission

SAS EFICIO

Monsieur Mamadi CAMARA, Commissaire aux comptes atteste l'authenticité du rapport financier de Monsieur Mickaël DOMINGUES expert-comptable.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de l'exercice 2022-2023 tel qu'il vous est présenté.

DECISION DE L'ASSEMBLEE :
---------------------------

L'assemblée approuve à l'unanimité, le bilan de l'exercice 2022-2023.

Benoît CHEVRON propose le renouvellement du mandat de la SARL AGH

Après avoir constaté l'expiration du mandat en date du 30/06/2022 de la SARL AGH 42 bis boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, commissaire aux comptes titulaire et du mandat de M. Guy BAECKEROOT 101 boulevard Jean-Jaurès 94260 FRESNES, commissaire aux comptes suppléant, je vous propose de renouveler leur mandat pour une durée de 6 exercices à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028

DECISION DE L'ASSEMBLEE :
---------------------------

L'assemblée approuve à l'unanimité, ce renouvellement.

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025</b> <b>Gérard BILLARD Trésorier</b>
---

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Les résultats de l'exercice 2022-2023, préparés par notre expert-comptable : Monsieur DOMINGUES Michaël et certifiés par notre Commissaire aux Comptes AGH représenté par Monsieur CAMARA Mamadi, révèlent :

### **Pour l'activité fédérale**





Un excédent constaté de 17 766.53 €, celui-ci se traduit par un ensemble de gestion courante qui ne fait pas ressortir de commentaires particuliers à part le fait que nous avons été très vigilant sur tous les postes de dépenses.

### Pour l'activité dégâts

Un excédent constaté de 65 719.84 €. Nous avons mis en évidence tous les facteurs qui nous ont permis d'atteindre le résultat positif et par conséquent de timidement reconstituer une modeste réserve.

Il s'agit de :

- La baisse de la surface détruite par rapport à N-1
- Du plan de résilience
- De l'ajustement des montants de la contribution territoriale dégâts de grand gibier équivalent à environ un tiers de plus que l'an passé.
- Et bien sûr toujours une gestion au quotidien la plus stricte que possible.

Pour l'exercice 2024/2025, les budgets que nous vous soumettons sont :

- Pour le budget dégâts, une prévision de 1 520 000 €
- Pour le budget FDC, une prévision de 2 295 660 €

Pour élaborer ce budget, nous avons tenu compte de l'inflation.

Le budget consolidé est par conséquent de 3 815 660 €.

Dans ces conditions, nous vous proposons les montants suivants pour les différentes cotisations qui restent d'ailleurs inchangées :

- 76 € pour la cotisation fédérale du permis de chasser départemental,
- 38 € pour la vignette temporaire : validation 9 jours,
- 19 € pour la vignette temporaire : validation 3 jours,
- 8 € pour l'abonnement au bulletin cynégétique fédéral trimestriel,
- 30 € pour le timbre grand gibier que ce soit pour une validation départementale temporaire ou annuelle,
- 99 € pour le montant du droit d'affiliation pour les adhésions « territoire », ainsi que la cotisation « gestion-défense chasse » à 0,55 € de l'hectare,
- 130 € pour le forfait plan de chasse pour les non-adhérents.

Pour rappel, nous vous proposons de prendre votre assurance obligatoire responsabilité civile avec votre validation au prix négocié de 24 € avec notre partenaire AXA BENARD-SEVESTRE ET BOREL à Meaux.

### Montant des bracelets :

- 380 € Cerf C2
- 330 € Cerf C1
- 260 € Biche
- 230 € Jeune Cerf Biche
- 180 € Cerf élaphe Indifférencié
- 35 € Chevreuil
- 50 € Daim
- 50 € Sika
- 50 € Mouflon

Comme dit précédemment, tous ces montants sont inchangés. Il reste le bouton sanglier qui passe de 70 € à 45 € pour 24/25.

Ce qui porte le montant global à 564 000 € pour les dispositifs de marquage et les boutons de sangliers.

En ce qui concerne la contribution territoriale dégâts de Grand Gibier, elle s'élève à 674 000 € allant de 1 € à 32 € de l'hectare boisé ou assimilé. Cet éventail de prix met en évidence le fait que nous avons au sein même de notre département, des territoires où les sangliers sont en surnombre.

Les investissements prévus au budget 2024-2025 sont à hauteur de 171 000 €, dont voici le détail :

- Aménagement du site de Bray-sur-Seine 10 000 €
- Remplacement du chauffage au siège 60 000 €
- Aménagement des autres maisons 30 000 €
- Renouvellement d'une partie de la flotte automobile 66 000 €
- Achat de matériels de bureau 5 000 €

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents, merci d'être restés attentifs, et je demande au Président Benoît Chevron de soumettre le présent budget à votre approbation.

**Benoît CHEVRON : APPROUVEZ-VOUS CE BUDGET ?**



DECISION DE L'ASSEMBLEE : l'assemblée approuve à l'unanimité le budget 2024-2025



## COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 COMMISSION PETITE FAUNE Stéphane RIVOIRE Président de la commission petite faune

*Projection film « Les drones aux services de la faune sauvage »*

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

C'est toujours avec un immense plaisir et honneur, que je me présente devant vous pour vous présenter le bilan et les actions de la commission : petite faune.

Comme à l'accoutumée, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvre tout au long de l'année, à nos côtés, dans l'accomplissement de nos missions techniques. Dans le contexte actuel, il n'est jamais inutile, de réaffirmer la force et la valeur de ce bénévolat qui démontrent aux yeux de tous, notre capacité à gérer la faune sauvage et ses habitats, preuve de notre engagement pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité départementale.

Le film que vous avez pu voir en préambule illustre parfaitement notre engagement en la matière. Mais, au-delà du travail effectué, je voudrais mettre en valeur son aspect moderne qui montre à quel point le monde cynégétique évolue avec son temps. L'utilisation de notre flotte de drones thermiques, nous ouvre de nouveaux horizons dans le domaine de la gestion des espèces et de leur préservation.

Nous sommes tous conscients dans cette salle des difficultés que rencontre aujourd'hui un responsable de chasse à vocation petit gibier ; en premier lieu : préserver un nombre de chasseurs qui garantit la pérennité du groupe et cela, avec la petite faune, si sensible à de nombreux paramètres : « plus facile à dire qu'à faire » !

Alors quelles actions conduire ?

On baisse les bras, on dénonce et on attend ! - « Jamais je ne porterai ce discours ! »

Si la chasse de plaine venait à disparaître, les conséquences sur les territoires que nous aimons, seraient catastrophiques.

Certes nos populations sont parfois fragiles mais, comme nous l'avons évoqué au cours de nos 3 préassemblés d'une façon générale, on les maintient. Votre engagement dans les programmes faisans et perdrix montrent bien que les dés ne sont pas jetés.

En revanche et, bien plus préoccupant à mes yeux, on assiste depuis quelques années à un réel déclin de l'activité piégeage si importante pour la sauvegarde de la petite faune surtout si celle-ci est fragilisée.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des piégeurs et déterreurs ainsi que leur association respective pour leur investissement dans la régulation de ces espèces.

Nous devons avoir conscience du rôle indispensable et fondamentale que jouent ces bénévoles dans la préservation et l'équilibre de notre biodiversité.

Aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux même, des IKA renards départementaux historiquement haut avec un nombre de piégeurs historiquement bas !

Que pouvons-nous imaginer en termes de conséquences sur l'ensemble des territoires et tout particulièrement ceux où, les populations de petit gibier sont déjà bien affaiblies.

Autre sujet préoccupant au niveau des ESOD, leur classification ! Nous devons dès maintenant collecter un maximum de données en prévision du prochain mémoire ESOD prévu pour 2026. Voilà pourquoi, nous avons besoin de vous tous pour nous transmettre un maximum de données qui viendra étayer nos analyses :

Il est plus que jamais fondamental de renforcer notre réseau de collectes de fiches de dommages, tant pour les particuliers que pour les professionnels, afin d'obtenir des seuils financiers de dégâts justifiant un classement et cela, à l'échelle communale, car je reste persuadé qu'à un moment ou un autre une commune exempte de cas de déprédation pourrait être exclue de possibilité de piégeage.

Autre axe de réflexion et de travail : la qualité des habitats. Sur ce sujet, votre fédération porte un engagement total à vos côtés et met en œuvre un ensemble de mesures et d'actions destinées à vous soutenir et vous accompagner.

Depuis maintenant 2 ans avec la FRC Ile-de-France, la FDC77 anime la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dédiées à la biodiversité.

Intégrée à la PAC 2023-2027 sur la majeure partie de nos GIC, cette mission a permis de contractualiser 410HA de M.A.E.C Ciff impliquant plus de 60 exploitants sur 83 communes du département.

Conscient de l'exclusion de nombreux adhérents de notre zone d'animation et conforme à nos engagements nous avons prolongé nos contrats C.I.F.F. sur nos fonds propres à hauteur de 240€/HA. Ainsi 50HA de CIFF ont pu être implantées sur les territoires.

Entre les contrats CIFF et MAE CIFF, c'est plus de 450HA de cultures d'intérêts faunistiques qui ont pu être implantées. Ces résultats mettent en valeur le réel développement du partenariat entre chasseurs et agriculteurs qui associés, peuvent concrètement valoriser leur territoire avec des intérêts communs.

Autre sujet de fierté, nous avons finalisé sous la tutelle de la FRC IDF notre action effectuée dans le cadre du plan de relance haie, financé par l'Etat et la région Ile-de-France.

Malgré des conditions climatiques plus que difficiles, notre filiale territoire77 en s'appuyant sur ses équipes de planteurs que je tiens aujourd'hui à saluer, à finaliser notre programme de plantation avec un près de 80 km de haies en deux ans.

A ce volume, Il faut ajouter plus de 10 km supplémentaires grâce à nos opérations « Sainte Catherine » et trois projets de plantation haies effectués dans le cadre de l'opération Sensibilis « haie » financé par notre Fédération Nationale qui ont permis, avec la participation de plus de 240 enfants, la création de trois îlots de biodiversité sur les communes de Fontenailles, la Chapelle Rablais et Pamfou.

Si nous pouvons nous féliciter de ce bilan, nous devons aussi nous préparer à jouer un rôle majeur dans le nouveau programme que l'Etat met en place avec le Pacte Haie. En effet, d'ici quelques semaines toujours sous la tutelle de notre Fédération Régionale, nous espérons animer ce nouveau dispositif d'aides pour la haie qui prévoit un financement d'implantation de haies double rangs à 100%.

Aménager et développer la biodiversité sur nos territoires, c'est aussi valoriser l'existant.

Sur ces sujets, nous sommes innovants et grâce à un outillage spécifique tels que le SEM'OBORD 77, nous avons pu atteindre notre objectif en implantant sur plus de 70 km de bords de chemins ou de haies, nos mélanges mellifères favorables à la production d'insectes et offrant ainsi une alternative aux broyages estivaux si préjudiciables à l'ensemble de la faune sauvage !

Dans le même registre d'innovation, le Sem'alavolée 77, nous permet d'implanter des Couverts Intermédiaires Pièges à Nitrate, les fameux C.I.P.A.N.

Cette technique de semis avant moisson implique non seulement le non-déchaumage des parcelles récoltées mais aussi le non-ramassage de la paille pratiques agricoles qui impactent forcément de nombreux juvéniles et pour finir permet d'offrir un réel couvert de chasse dès l'ouverture, espace si important pour le chasseur de plaine.

Ainsi, grâce à ce programme porté par la FRC IDF avec un financement éco-contribution et de la Région Ile-de-France, nous avons pu implanter 540 HA de CIPAN avant moisson, dépassant largement nos projections.

Fort de son succès et de ses enjeux le programme SEM'ALAVOLEE a été reconduit pour cette année et pour répondre à la demande toujours avec le soutien de nos partenaires financiers, nous allons déployer dès cet été une deuxième machine de semis avec un objectif ambitieux de semis avant moisson sur 1000 HA.

Comme vous avez pu le constater, les actions portées par la commission Petite Faune ont été riches et intenses.

Jamais, nous ne serons résignés devant l'adversité, bien au contraire, nous nous voulons innovant, déployant des programmes d'actions portés sur le partenariat et nos valeurs au service de la sauvegarde de la biodiversité de notre département.

A ce titre chasseurs passionnés, nous le sommes et nous en sommes fiers.

Madame, Monsieur, je vous remercie de votre attention.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023**  
**COMMISSION FORMATIONS**

**Martine PAROISSIEN Présidente de la commission Formations**

*Projection film «La chasse accompagnée»*

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Le film qui vient de vous être présenté démontre toute l'importance qu'attache votre Fédération à l'accompagnement de nos futurs chasseurs, jeunes ou moins jeunes.

La chasse accompagnée, valable 1 an et non reconductible, permet de chasser dès 15 ans, accompagné d'un « parrain » avant l'obtention de votre permis définitif à 16 ans. Cette possibilité est offerte également aux adultes, pour découvrir la chasse, car il n'y a pas d'âge limite pour une chasse accompagnée. Il faut simplement avoir suivi au préalable une formation pratique élémentaire obligatoire auprès de votre Fédération Départementale des Chasseurs. Cette formation n'aboutit pas sur un examen, le candidat aura la possibilité de s'inscrire en parallèle au permis de chasser durant cette année lui permettant ainsi de chasser seul dès 16 ans.

Le chasseur accompagné doit déclarer un ou plusieurs parrains avec plus de 5 ans de permis et avoir suivi une formation spécifique « d'accompagnateur ». Cette dernière est valable 10 ans.

Pour rappel, la chasse accompagnée se pratique, avec 1 arme pour 2, que ce soit avec un fusil, une carabine ou un arc.

Pour la formation à l'examen du permis de chasser, ce sont 520 candidats qui se sont inscrits à l'une de nos 14 sessions durant cette année.

370 d'entre eux ont obtenu leur permis de chasser et sont venus renforcer nos effectifs. A noter la part grandissante de la représentativité des femmes lors de ces sessions, elles représentent, aujourd'hui 13% de nos candidats.

Sur l'ensemble de nos lauréats, 22% ont moins de 18 ans, 21% entre 18 et 25 ans, 46% entre 25 et 50 ans et 11% plus de 50 ans.

Je profite de cette occasion pour remercier Monsieur l'inspecteur de l'OFB, Dominique Millet, pour son implication et sa disponibilité tout au long de l'année ainsi que ses collègues qui viennent régulièrement en renfort.

Concernant nos formations, nous en avons proposé 16 différentes qui ont permis de former 200 candidats.

Il nous reste encore quelques places de disponibles, alors n'hésitez pas à consulter notre site internet pour vous inscrire en ligne.

Concernant la formation sécurité décennale, ce sont déjà 31% de nos chasseurs qui l'ont suivie, dont 82% en présentiel et 18% en distanciel.

Rappel : pour ceux qui n'ont toujours pas suivie cette formation obligatoire, il vous reste plus que 6 années pour répondre à cette obligation réglementaire.

Dans un but de rendre plus accessible cette formation, nous vous proposons la possibilité de la réaliser en délocalisé, à votre demande et sur votre secteur, à travers des groupes constitués par vos soins. Vous devrez en amont contacter le pôle formation ou votre technicien de secteur qui validera avec vous la date, l'heure, le lieu et le formateur. L'organisateur sera l'interlocuteur de cette demi-journée afin de la préparer au mieux avec les services de la FDC77.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble de nos formateurs, salariés ou bénévoles, pour leur assiduité et leur implication tout au long de l'année.

En matière de formation, la sécurité est un objectif majeur. A ce titre, grâce à l'implication de tous, Fédérations, Responsables de chasse, Chasseurs, nous avons pu en 20 ans faire baisser les accidents de chasse de 62% et de 80% les accidents mortels sur le territoire national.

Quel que soit le mode de chasse pratiqué, la sécurité doit rester la priorité de tous.

C'est pour cela que le responsable de territoire est devenu un élément incontournable pour la FDC77 à travers son rôle de relais vis à vis de ses chasseurs, son action en terme d'organisation, des comportements sécuritaires, d'éthique et bien sûr de bonne gestion de la faune sauvage.

A l'époque où les réseaux sociaux tendent à faire leur loi, le responsable de chasse joue un rôle essentiel pour conserver à la chasse ses lettres de noblesse.

Si nous voulons être respectés, soyons respectables !

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.



**COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022**  
**COMMISSION COMMUNICATION**

**Nicolas ROCH Président de la commission communication**

*Projection du film « L'éducation à la nature »*

Madame, Monsieur,

Avant de vous présenter le bilan de l'activité de la commission communication, je souhaitais évoquer l'enquête économique, environnementale et sociétale que la Fédération Nationale de Chasseurs a commandé sur la saison 2022/2023.

Durant cette période, nous comptabilisons 963 571 chasseurs validant leur permis de chasser en France soit une baisse de 5% par rapport au chiffre de l'étude de 2014 où nous étions plus de 1,1 millions de participants.

Toutefois, le monde cynégétique se féminise, avec 3,3% de chasseresses soit une augmentation de 25% en 10 ans. Des chiffres confirmés par l'activité de notre associations Les Dianes d'Ile-de-France présidée par Mme Joselyne Saison-Buisine et sa déléguée départementale Gladys GOUBERT.

Cette étude démontre également l'intérêt de la chasse sur le plan économique avec 4.2 milliards d'euros de dépenses réalisées par l'ensemble des chasseurs français. Nous générons 3,6 milliards d'euros de richesse nationale et contribuons à la hauteur de 1,6 milliards au budget de l'état et des collectivités territoriales.

L'engagement bénévole d'une grande partie des chasseurs est aussi souligné, montrant ainsi notre solidarité et la passion que nous portons tous, afin que nos territoires soient les mieux aménagés et gérés. En moyenne, nous donnons 27 jours de notre temps à la vie associative et à l'entretien des milieux. Nous sommes 800 000 bénévoles au niveau national, et bien souvent les associations cynégétiques en milieu rural sont les seules associations de nos villages. Elles permettent ce mélange social en rassemblant les différents classes socio-professionnelles sous une même passion.

Tous ces indicateurs montrent à quel point la communication est devenue vitale pour faire connaître nos actions et permettre à tous de se forger une opinion à partir d'informations censées.

Mettre en valeur nos actions est essentiel, c'est l'objectif de votre FDC77 !

A l'image de votre forte mobilisation à la journée Portes Ouvertes du dimanche 3 septembre dernier où vous étiez près de 10 000 visiteurs à fouler le site de Bréau où se situe notre siège.

Ce moment de partage, de convivialité et de découverte a été plébiscité par le plus grand nombre. Quelle belle démonstration à l'échelle de notre département ! Ce fut une preuve que la ruralité est importante et qu'elle attire encore dans un territoire comme le nôtre.

Nous ne pouvions pas organiser cette journée portes ouvertes sans l'aide de nos bénévoles ; un certain nombre sont présents aujourd'hui et j'en profite pour vous remercier chaleureusement.

Je salue l'engagement de nos grands partenaires :

Le Cabinet Bénard, Sevestre et Borel AXA assurance à Meaux

Le Crédit Agricole représenté par Mr Patrice PIAT

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les conseillers et conseillères départementaux ici présents et plus particulièrement madame Béatrice Rucheton, Vice-Présidente en charge de l'environnement avec qui nous travaillons sur de nombreux sujets.

Prochainement, nous espérons aboutir à une convention triennale de partenariat avec le Département, assurant le co-financement d'actions à caractère environnemental, pédagogique et sécuritaire portée par votre fédération.

Du 30 mai au 7 juin, nous organiserons sur le site de Bréau la 7<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'Education à la Nature.

Plus de 2 500 élèves des écoles élémentaires de 36 communes Seine-et-Marnaise participeront à cet évènement.



Les randonneurs, les apiculteurs, les pêcheurs, les agriculteurs, les forestiers, les structures environnementales, Seine-et-Marne Environnement, le SMETOM de Nangis ainsi que les professionnels de la viande INTERBEV seront à nos côtés pour animer plus de 20 ateliers.

Grâce au fond de l'éco-contribution, la FRC IDF et la FDC77 travaillent au quotidien sur le sujet de l'éducation à la nature.

Maëlyne HENO, animatrice départementale, est intervenue sur l'année 2023, dans plus de 100 classes des écoles élémentaires et a animé une douzaine de manifestations pour sensibiliser le grand public à l'intérêt de mieux connaître notre environnement.

Eduquer les nouvelles générations, c'est aussi garder notre nature propre !

Vous avez certainement pu le voir ou l'entendre sur les différentes chaînes TV ou radios, le spot de la FNC « J'aime la nature propre ».

La FRC IDF a piloté cette opération et 6 sites en Seine-et-Marne ont mené un ramassage des déchets sur leur commune. En Seine-et-Marne, nous menons cette action, « J'aime la Seine Propre ». Le président de « l'AAPPMA le Barbillon », Philippe GAVELLE qui est aussi le Président des chasseurs de gibier d'eau et des pêcheurs a organisé le samedi 13 avril, la 26<sup>ème</sup> édition de cette opération de nettoyage. Nous te félicitons toi et ton équipe pour cette initiative éco-citoyenne.

Je profite de ce sujet pour vous annoncer un nouveau partenariat avec l'entreprise « Ecologic » et la FDC77. Il concerne le recyclage des cartouches usagées de vos armes de chasse. Il vous sera désormais possible de les déposer au siège de la Fédération dans un emplacement prévu à cet effet.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons lancé notre nouveau site internet, plus moderne et sécurisé. Cet outil de communication destiné aux chasseurs et au grand public, a pour but d'informer sur l'actualité et sur nos actions. Avec plus de 60 000 connexions sur ces derniers mois, le pari est réussi.

Nos équipes ont travaillé également pour répondre à vos attentes et vous apporter un espace adhérent simple et rapide d'utilisation. Ce lien entre la FDC77 et les chasseurs est indispensable pour améliorer la transmission de données et c'est dans cette optique que nous allons continuer à développer « l'application partenaire SIRENE Tech ».

Cet outil de terrain accessible gratuitement à partir de votre smartphone, vous permet de nous faire remonter l'information, comme par exemple : des constats de collisions routières, des dommages dus à un acte de déprédation, l'observation d'espèce remarquable et je m'arrête là car la liste des différentes enquêtes et possibilités est longue.

Nous continuons avec notre partenaire E-conception à faire évoluer cette application et dans quelques semaines, il vous sera également possible de réaliser en ligne votre déclaration d'intention d'agraineage du grand gibier et de suivre les clôtures électriques pour être toujours plus efficace.

Ainsi, ces informations essentielles nous permettent d'étoffer et argumenter le montage de nos dossiers administratifs et techniques afin de défendre l'activité cynégétique au quotidien.

Pour terminer, je voulais vous faire part de l'avancement de notre dossier « Transformation et valorisation de la venaison ».

L'année passée, je vous annonçais le lancement du plan d'étude avec un architecte. Aujourd'hui, nous passons sur la 2<sup>ème</sup> phase avec la recherche de partenaires pour assurer son financement et son lancement. Notre objectif est de vous apporter ce service supplémentaire afin de valoriser au mieux vos territoires et la venaison en Ile- de-France.

Il me reste plus qu'à vous donner rendez-vous le 28 avril à la Rando « Les trois Châteaux » aux côtés de nos partenaires, la Fédération Française de Randonnée de Seine-et-Marne et le conseil Départemental.

Egalement, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin au Forum du Climat à Donnemarie-Dontilly organisé par la Communauté de communes Bassée-Montois, présidée par Monsieur Roger de Normandie.

Puis le 1<sup>er</sup> juin à la Fête Gauloise organisée sur la commune de Diant dans le sud du département par notre amie Isoline GARREAU-MILLOT conseillère départementale et maire de la commune.

Ainsi que le 27 septembre lors de la 62<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires à Dammarie-les-Lys.

Bien-entendu, le week-end du 25 et 26 mai au Grand Parquet à Fontainebleau pour la 22<sup>ème</sup> édition de Nature et Vénérerie en Fête, mais je laisse la parole à Pierre François Prioux, Président de la société de Vénérerie et organisateur de ce grand et bel évènement cynégétique.

Je vous remercie de votre attention

Intervention de Monsieur Pierre François Prioux, Président de la société de Vénerie, organisateur de « Nature et vènerie en Fêtes »

Intervention de Monsieur Willie SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – Benoît Chevron

C'est avec plaisir que je vous accueille à l'Assemblée Générale de votre Fédération.

J'ai aussi le plaisir d'accueillir tous les officiels, nos partenaires, et les entreprises qui nous accompagnent tout au long de l'année.

Je tiens à excuser Monsieur Pierre ORY Préfet de la Seine-et-Marne ainsi que Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

➤ Je remercie Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la FNC, Monsieur Laurent BEDU, Adjoint au Directeur de la DDT, le Lieutenant-Colonel BATAILLE et le Lieutenant-Colonel M. CORNUOT, Madame V. VEAU, Directrice agence territoriale IDF EST ONF, accompagné de C. BRIOU, Responsable chasse IDF EST, Monsieur E. GUILLY, Lieutenant Chef centre du CIS (centre incendie sécurité) de Mormant, Monsieur P. CUYPERS, Sénateur Président du groupe chasse et pêche, Monsieur DUROX, Conseiller régional, Monsieur JL. THIERIOT, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Seine-et-Marne, Monsieur S. DROMIGNY Conseiller Régional, Madame B. RUCHETON Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne en charge de l'Environnement, Monsieur O. MORIN, Conseiller Départemental 77, Madame N. LEBOUTER, Conseillère Départemental 77, Madame N. BEAULNES-SERENI, Conseillère départemental 77, Madame I. GARREAU-MILLOT, Conseillère départemental 77, Monsieur R. DENORMANDIE, Président de la communauté de commune Bassée-Montois, Monsieur P. WAGUET, Président FICIF, accompagné de A. STEIL, directeur de la FRC IDF et FICIF, Monsieur C. MILLARD, Président de la FDSEA 77, accompagné de S. DUPUIS, Monsieur JC. HERRENSCHMIDT, Président CCI, Monsieur J.M SERENI, MEDEF (Ex-président), Monsieur B. BLANCHARD ETPB, Monsieur P. PIAT, Directeur secteur entrepreneur et patrimoine Crédit Agricole Brie Picardie, Monsieur P. GAVELLE, Président Fédération départemental et régional de pêche et représentant de la louteterie, Monsieur H. SEVESTRE, AXA, Monsieur FOUCHER et Monsieur ROUYER représentant le CRPF

### Les principaux sujets évoqués par le Président :

*Sur le plan national*, le manque de police de proximité... malheureusement le service Départemental est noyé dans de nombreuses missions sans rapport avec le monde de la chasse. A notre grand regret l'OFB ne peut plus répondre à nos sollicitations sur le terrain.

Autre sujet à polémique, les lapins des Invalides...

Le Préfet de Paris et le Préfet de Seine et Marne ont donné leur accord et ont pris un arrêté préfectoral pour une reprise de lapins aux Invalides qui au vu du nombre occasionnaient des dégâts puis dans le cadre d'un renforcement de population ont été relâché au siège de la Fédération à Bréau après vaccination.

Nous avons tous été solidaire des manifestations de prêt ou de loin du monde agricole. La charge administrative est effectivement très lourde et nous en sommes tous conscients. Dans le cadre de la « problématique dégâts » une simplification administrative a été mis en place à travers la Boîte à outils sanglier qui propose en autres :

Avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, période de chasse élargie... petit bémol toutefois pour l'agrainage où nous aurions aimé une simplification.

Autre sujet à polémique, les parcs et enclos non hermétiques. Monsieur Pierre ORY, Préfet de Seine-et-Marne s'est rendu au parc de Liverydy. Nous attendions ce geste depuis près de 15 ans.

Autre sujet qui a fait parler, le casier pilote de la Bassée. Un radar ornithologique doté de l'Intelligence artificielle va être installé. Il permettra de recenser et de mieux connaître les flux migratoires. Il a été financé par la FNC, la Métropole du Grand Paris et l'EPTB. Cette technologie de pointe a un fonctionnement continue de jour comme de nuit.

La FNC, a finalisé la mise en place d'une base de données nationale, ainsi que d'une application web de consultation de données issues de 11 radars ornithologiques déjà en place, projet financé par l'éco-contribution. Les données recueillies de cette technologie sont mises à la disposition de la communauté scientifique et ainsi nous permettra ainsi de mieux comprendre la migration.

Au niveau régionale, sous le contrôle de mon collègue Philippe WAGUET et du Directeur Arnaud Steil, nous avons été contrôlé par la cour des comptes et celle-ci a confirmé l'efficacité et l'efficacité des missions de service public confiées à notre Fédération.

L'éducation à la nature, qui rencontre toujours un beau succès avec 12 000 élèves et 538 animations soit 40 % de l'activité Nationale et bien sûr au niveau départementale l'incontournable « Semaine de l'Education à la Nature » avec le soutien du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, toujours aussi plébiscitée.

Sur le plan Départemental, le plan de relance haie avec 130 km plantés en Ile-de-France dont 80 km en Seine-et-Marne en deux ans.

Nouveauté, le pacte haie sous la tutelle de la Fédération Régionale d'Ile-de-France qui prévoit un financement d'implantation haies double-rangs à 100%.

Animation MAEC biodiversité, c'est 410 ha de contractualiser sur 83 communes du département impliquant plus de 60 exploitants.

Programme Sem'alavolée avec pour cette année, une deuxième machine afin d'augmenter notre capacité de mise en œuvre sur le terrain.

Dégradation et actes de violences envers les chasseurs

En date du 30 décembre 2018, la Fédération a subi de grave dégradation au siège de la FDC77.

Les coupables ont enfin été jugés par le tribunal correctionnel de Melun et condamnés au règlement de la totalité du préjudice matériel pour plus de 21 000€, pour le préjudice moral : 1000€

Et enfin au titre de l'article 475-1 :1500€

Deux des prévenus ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis,

Un prévenu condamné à 12 mois de prison dont 6 avec sursis,

Un prévenu condamné à un an de prison avec mandat d'arrêt.

Dégradation de mirador sur le massif de Fontainebleau

Un des auteurs a été identifié et condamné au remboursement du matériel. L'auteur des faits est bien connu sur le secteur comme activiste anti-chasse.

AVA : toujours actif sur le massif de Fontainebleau en lien avec l'exercice de la vénerie

Valorisation de la Venaison, nous sommes en train de finaliser le business plan avec l'aide de la CCI.

Cependant nous sommes toujours à la recherche de partenaires

Le terrain de Nangis est en cours d'acquisition grâce à la commune.

Nous allons vous présenter les dates ouverture et de clôture de la chasse sur le Département et ensuite nous donnerons la parole à nos intervenants.

**PRESENTATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE DU  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

**CAMPAGNE 2024/2025**

Ouverture du gibier d'eau : **21 août 2024**

Ouverture générale : **15 septembre 2024**

Clôture générale : **28 février 2025**

<b>ESPECES DE GIBIER SEDENTAIRE</b>	<b>DATES D'OUVERTURE</b>	<b>DATES DE CLOTURE</b>
<b>Perdrix grise</b>	15 septembre 2024	01 décembre 2024
<b>Lièvre</b>	15 septembre 2024	01 décembre 2024*
<b>Faisans, perdrix rouge</b>	15 septembre 2024	31 janvier 2025*
<b>Blaireau</b>	15 septembre 2024	15 Janvier 2025
<b>Caille des blé</b>	31 août 2024	20 février 2025
<b>Renard</b>	1 <sup>er</sup> juin ** 15 juillet ** 15 août 2024	14 juillet 2024 14 août 2024 28 février 2025

<b>Chevreuil tir d'été</b>	1 <sup>er</sup> juin 2024	14 septembre 2024
<b>Daim tir d'été</b>	1 <sup>er</sup> juin 2024	14 septembre 2024
<b>Cerf au brame</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2024	14 septembre 2024
<b>Chevreuil, Daim et Cerf</b>	15 septembre 2024	28 février 2025
<b>Sanglier</b>		
A l'affût ou à l'approche	1 <sup>er</sup> juin 2024**	31 mai 2024
** sur autorisation préfectorale individuelle	15 juillet 2024**	14 août 2024
Battue maïs	15 juillet 2024 **	14 août 2024
Tous modes de chasse	15 août 2024	31 mars 2025
Chasse à courre	15 septembre 2024	31 mars 2025
Vènerie du Blaireau	15 septembre 2024	15 janvier 2025

\* sauf fermetures anticipées locales

\*\* sur autorisation préfectorale individuelle

### PAROLE AUX INVITES

*Projection du clip « J'aime la Nature propre »*

Madame Béatrice RUCHETON, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en charge de l'environnement/Collèges Natures.

Monsieur Sébastien DROMIGNY, Conseiller Régional en charge du développement de la marque produit en Ile-de-France

Monsieur Pierre CUYPERS Sénateur de la Seine-et-Marne et Président du groupe d'étude de la Chasse et de la Pêche au Sénat.

Monsieur Jean-Louis THIERIOT, Député et Conseiller Départemental de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Seine-et-Marne.

### REMISE DE RECOMPENSES DE LA FEDERATION AUX BENEVOLES DE LA FORMATION DU PERMIS DE CHASSER

- **Monsieur Claude DUVERNE**
- **Monsieur Claude BRANDI**
- **Monsieur Joël TOLLET**
- **Monsieur Nicolas POIRIER**
- **Monsieur Jean-Jacques THERIAL**
- **Monsieur Fabien CHAUDRE**
- **Monsieur Norbert CLERGEON**
- **Monsieur Jimmy FIJOLEK**
- **Monsieur Alain CHARPENTIER**



L'Assemblée Générale est clôturée à 13H30. L'ensemble des participants est invité à partager le cocktail traditionnel de clôture.

Le Président,

B. CHEVRON